

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER RELATIVE A :**

**UNE INSTALLATION DE DEMANTELEMENT DE VEHICULES FERROVIAIRES ET  
DE DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT HORS D'USAGE**

*RUBRIQUES 2712-1b, 2713-1,*

**UNE INSTALLATION DE COLLECTE DE DECHETS ISSUS DU BTP  
APPORTES PAR LE PRODUCTEUR INITIALE**

*RUBRIQUE 2710-1a / 2710-2b*

**UNE INSTALLATION DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT DE DECHETS NON  
DANGEREUX ISSUS DU BTP**

*RUBRIQUES 2714-1, 2716-1*

**UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT  
DE DECHETS NON DANGEREUX ISSUS DU BTP**

*RUBRIQUES 2791-1,*

**UNE INSTALLATION DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT  
DE DECHETS DANGEREUX ISSUS DU BTP**

*RUBRIQUES 2718-1*

**UNE INSTALLATION DE CONCASSAGE-CRIBLAGE DE BETONS DE  
DECONSTRUCTION ET DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES ISSUS DU BTP**

*RUBRIQUES 2515-1*

**UNE STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX OU DE DECHETS NON  
DANGEREUX INERTES ISSUS DU BTP**

*RUBRIQUES 2517-3*

***RESUME NON TECHNIQUE  
ETUDE DE DANGER***

**ZI du Petit Parc  
Commune de Montgé-en-Goële  
(Seine et Marne)**

**Lieu-dit "La Goelle"**

## **SOMMAIRE**

<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>ETUDE DE DANGER .....</b>	<b>1</b>
1. PRESENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT .....	3
1.1. CONTEXTE DE LA DEMANDE ET PERIMETRE DE L'ETUDE .....	3
1.2. DESCRIPTION DU PROJET.....	3
1.3. GENERALITES .....	5
2. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE .....	5
3. EVALUATION DES RISQUES ET CARACTERISATION DES PHENOMENES DANGEREUX.....	6

Annexe : Plan de représentation des zones d'effet

Ce résumé en tant que tel ne reprend pas l'ensemble des données techniques qui sont détaillées et explicitées dans l'étude de dangers. Il a pour objectif de donner une vue d'ensemble de cette étude, en reprenant ses conclusions principales.

# **1. PRESENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT**

## **1.1. CONTEXTE DE LA DEMANDE ET PERIMETRE DE L'ETUDE**

En 2010, la société COLAS SA a acquis un ensemble de terrains situés sur la commune de Montgé-en-Goële, à vocation d'activités économiques liées au BTP, en vue de permettre l'implantation de ses sociétés filiales d'activités de déconstruction.

Les terrains étaient occupés dans les années 1980 et 1990 par une activité industrielle d'essais techniques d'engins de travaux publics (Case Poclair) qui s'est arrêtée en 1999.

Après l'arrêt de ces activités et nettoyage des terrains, ces espaces vacants disposant de nombreux équipements, bâtiments et voiries supports de l'ancienne activité n'ont jamais été réutilisés depuis.

Le site où seront implantées les activités est localisé à 1,5 km au nord-est de la commune de Montgé-en-Goële, à proximité de la D401 et D41. Elles sont implantées dans la zone d'activité du Petit Parc, lieu-dit « La Goëlle », accessible depuis la D401.

Le rayon d'affichage est de 2 km, le périmètre d'étude couvre trois communes : Montgé-en-Goële (77), Marchémoret (77) et Saint-Souplets (77).

## **1.2. DESCRIPTION DU PROJET**

La filiale de COLAS, BRUNEL DEMOLITION envisage la création de plusieurs installations de collecte, transit, tri et valorisation de déchets sur ce site, soumis à la réglementation ICPE, à savoir :

- ✓ Une installation de démantèlement (dépollution, désamiantage, découpe) de véhicules ferroviaires et de différents moyens de transport hors d'usage au sein d'un bâtiment existant, de ses abords et aires annexes : Rubriques ICPE 2712 soumise à enregistrement.
- ✓ Une installation de tri, transit, regroupement de métaux ou de déchets de métaux issus des opérations de démantèlement des VTHU : Rubrique ICPE 2713-1 soumise à autorisation.
- ✓ Une installation de collecte de déchets issus du BTP apportés par le producteur initiale (Déchetterie professionnelle ouverte aux particuliers et administrations) : Rubrique ICPE 2710-1b/2b soumise à déclaration/enregistrement,

- ✓ Une installation de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux issus du BTP / DAE (déchets d'activités économiques) : Rubriques ICPE 2714-1 et 2716-2 soumise à autorisation et déclaration.
- ✓ Une installation de traitement de déchets non dangereux (Bois) : Rubrique ICPE 2791-1 soumise à autorisation.
- ✓ Une installation de tri, transit, regroupement de déchets dangereux en petites quantités issus du BTP (déchets d'amiante-lié issus de la déchetterie) : Rubrique ICPE 2718-1 soumise à autorisation.
- ✓ Une installation de recyclage de bétons de déconstruction et de déchets non dangereux inertes issus du BTP : Rubrique ICPE 2515-1 soumise à autorisation.
- ✓ Une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes issus du BTP : Rubriques ICPE 2517-3 soumise à déclaration

Des autres rubriques ICPE seront exploitées mais non soumise à déclaration :

- ✓ Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés. (Rubrique ICPE 1530)
- ✓ Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques). (Rubrique ICPE 2662)
- ✓ Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques). (Rubrique ICPE 2663)
- ✓ Combustion, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse. (Rubrique ICPE 2910)
- ✓ Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (Rubrique ICPE 4734)
- ✓ Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur. (Rubrique ICPE 1435)
- ✓ Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. (Rubrique ICPE 2930)

Ces installations projetées se trouvent rangées concernée par de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, conformément aux articles L.511-2 et R511-9 du Code de l'Environnement. Le présent dossier de demande d'autorisation préfectoral d'exploiter est constitué en vue de la mise en service de ces activités dans les formes prévues aux articles R 212-2 à R512-10 du Code de l'environnement.

Les installations déjà existantes sur site sont les suivantes :

- ✓ un atelier mécanique ;
- ✓ un parc de stationnement des VL, des super poids lourds et pelles hydrauliques ;
- ✓ une zone de stockage des bennes ;
- ✓ une aire de lavage ;
- ✓ un magasin de matériaux ;

- ✓ le logement du gardien du site ;
- ✓ un parc à ferrailles (installation à déclaration).

Le périmètre du présent dossier concerne l'ensemble des activités citées précédemment.

Ce dossier est constitué conformément au Code de l'Environnement, articles R. 512-2 à R. 512-10, et sera déposé auprès de la préfecture de Seine et Marne (77).

### **1.3. GENERALITES**

La volonté de la société BRUNEL DEMOLITION est de permettre une reconversion innovante du site en pôle de gestion et recyclage des matériaux issus de la déconstruction, après évaluation des enjeux concernant le patrimoine historique et industriel de la ZI du Petit Parc et la gestion durable liée à l'eau et à la biodiversité marquant ce site.

Le positionnement géographique de ce projet permettra de limiter, dans son aire d'influence, les flux traversant liés au transport des déchets issus de chantiers du BTP, entre leurs nombreuses sources locales et régionales, issues de Paris petite couronne et grande couronne et leurs points de traitement ou d'élimination existants dans le Nord-Est de la Seine et Marne. Ces flux portent bien souvent sur des dizaines de kilomètres.

La gestion des déchets qui sera mise en place permettra de garantir des impacts faibles sur l'environnement de la commune. De plus, la gestion des déchets du BTP mise en place dans le cadre de ce projet est définie comme optimale et rationnelle en rapport aux critères de viabilité technico-économiques de tri-valorisation de ce type de flux

## **2. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

L'analyse de l'environnement naturel du site fait apparaître :

- ✓ en tant que **cibles potentielles** pouvant être impactées par un accident majeur sur le site :
  - Les sites voisins, l'entrepôt logistique SMC,
  - La route voisine (RD 401),
  - Les ERP voisins (Centre équestre-parc) et les habitations voisines (Fermes de la Goele et Ferme de la Tuilerie).
- ✓ en tant que **sources d'agressions potentielles** pouvant impacter l'aire du projet : le risque d'impact par la foudre

### **3. EVALUATION DES RISQUES ET CARACTERISATION DES PHENOMENES DANGEREUX**

L'identification et la caractérisation des potentiels de dangers ont été effectuées en étudiant de façon exhaustive les produits et substances qui seront présents sur le site (ceux-ci peuvent représenter un danger de par leurs caractéristiques), ainsi que les équipements et activités ne mettant pas en œuvre de substances dangereuses qui auront lieu (ceux-ci peuvent représenter un danger du fait de leurs conditions opératoires). Cette démarche a permis de déterminer de façon systématique les phénomènes dangereux susceptibles de survenir sur le site.

Les produits stockés dans l'atelier de maintenance et dans de l'atelier désamiantage ne seront pas pris en compte dans l'analyse préliminaire des risques représentant de faibles potentiels de danger.

Le process de démantèlement a été étudié (réorganisation de la chaîne de démantèlement des VFHU) de manière à éliminer le risque d'incendie dans le local de désamiantage. En effet les VFHU seront curés de toute matière combustibles (plastiques, etc.) en dehors du bâtiment désamiantage avant leur entrée dans le bâtiment de désamiantage. Ainsi, aucun potentiel de danger ne sera présent dans ce bâtiment.

Pour chaque potentiel de dangers identifié, une analyse préliminaire des risques a été appliquée. Cette analyse est basée sur les étapes suivantes :

- ✓ identification des causes à l'origine des situations de dangers ;
- ✓ analyse des causes pour déterminer une fréquence d'occurrence de la situation de danger ;
- ✓ identification des conséquences liées à chaque situation de danger ;
- ✓ analyse des conséquences pour déterminer un niveau de gravité du phénomène dangereux.

Ensuite, les mesures de maîtrise des risques existantes ou pouvant être mises en œuvre sont identifiées. La méthodologie est alors appliquée à nouveau en tenant compte des mesures de maîtrise des risques (cotation fréquence et gravité).

L'analyse préliminaire des risques permet ainsi de définir un niveau de risque associé à chaque situation de danger et d'identifier celles qui peuvent être considérées comme « événements critiques ».

Dans le cas du site, un accident a été classé en « événement critique ». Il s'agit de l'incendie d'une benne ou d'un casier de déchets combustibles.

Cet accident a donc fait l'objet d'une analyse plus approfondie.

Les barrières de prévention, de protection et d'intervention permettant de maîtriser ces risques ont été identifiées de manière systématique. En définissant ainsi la séquence accidentelle de chacun des deux accidents, leur probabilité d'occurrence a pu être affinée. De la même façon, la gravité de l'accident a été évaluée de façon précise, en effectuant une modélisation pour évaluer les effets des flux thermiques.

L'analyse de cet accident critique pouvant survenir sur le site a montré que pour l'incendie d'une benne ou un casier de déchets combustibles : la probabilité d'occurrence est classée « événement probable » et sa gravité est classée « modéré » (les flux thermiques liés à l'incendie d'une benne ou d'un casier restent confinés sur le site).

**Ainsi, d'après la grille de cotation MMR (« Mesures de Maîtrise des Risques), les risques d'accidents majeurs liés à l'exploitation des installations dédiées au désamiantage et au démantèlement de véhicules ferroviaires et de différents moyens de transport hors d'usage et d'installations dédiés à la collecte, au transit-regroupement-tri et valorisation des déchets du BTP de BRUNEL DEMOLITION peuvent être considérés comme maîtrisés.**

Par ailleurs, des mesures de maîtrise des risques en place pour le site permettent de limiter les effets de ces accidents, notamment : présence permanente durant les heures d'ouverture de personnel formé, chargé de l'évacuation de la déchetterie en cas d'incendie et l'installation d'une vidéosurveillance assurant la sécurité de l'installation pendant les horaires de fermeture.

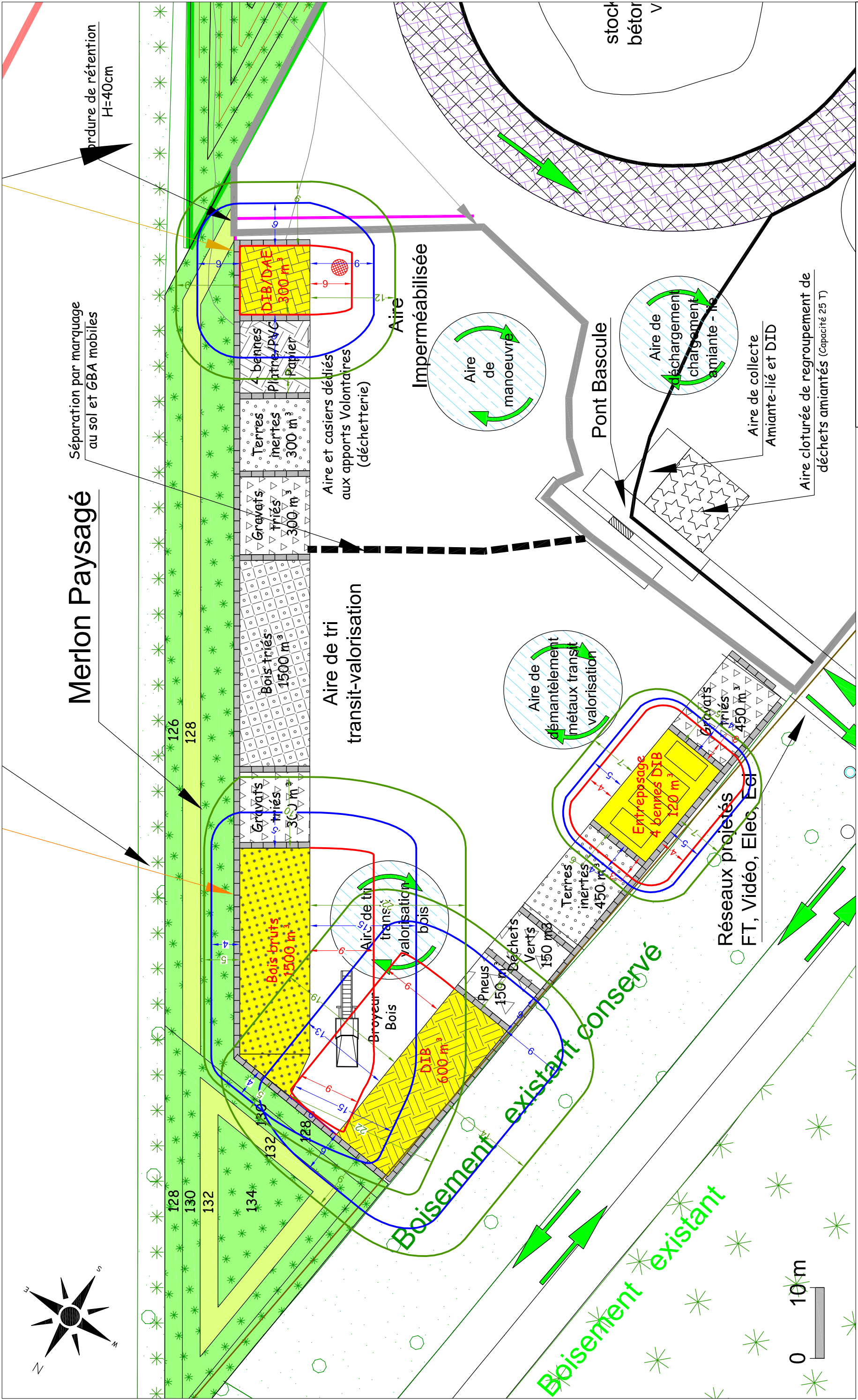
**Aussi, de façon globale, les risques d'accidents majeurs liés à l'exploitation du site peuvent être considérés comme maîtrisés.**

**ANNEXE**

**RESUME NON TECHNIQUE**

**PLAN DE REPRESENTATION DES ZONES D'EFFETS**





Plan des rayonnements thermiques de l'incendie de divers stockages  
(avec prise en compte du merlon)

CLIENT:		<b>BRUNEL DEMOLITION</b>	
LOCALISATION:	Ing de projet:	14 à 30 rue Alexandre Bâiment C 92635 GENNEVILLIERS Cedex Tel : (33) 01.46.88.99.00 Fax : (33) 01.46.88.99.11	
Montgée-en-Goële (77)	A. Mialet	DESSINE par:	S.J.N
DOSSIER N°:	CON/15047	ECHELLE:	1/500
		FORMAT:	A3
		DATE:	21.07.2015
		Vérifié par:	L.H
		INDICE	0
		PLAN N°:	001
			0

**Légende :**

- Flux thermiques de 8.4 kW/m<sup>2</sup>
- Flux thermiques de 5.0 kW/m<sup>2</sup>
- Flux thermiques de 3.0 kW/m<sup>2</sup>

Seuils de propagation retenus pour l'étude

